



Annexes

Les catégories des aires protégées de l'UICN

Depuis la création du parc national de Yellowstone en 1872, plus de 100 000 aires protégées ont été établies à travers le monde, dans des contextes politiques et écologiques très diversifiés. Ce développement s'est traduit par la multiplication des dénominations et des objectifs de gestion qui a rendu nécessaire la recherche d'un langage commun. L'UICN a contribué à cet effort de standardisation en proposant une définition et un système de classification des aires protégées faisant référence à l'échelle internationale.

Une aire protégée est définie selon l'UICN comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées » (Conférence d'Almeria, 2007).

L'UICN a également développé un système international de catégories afin de classer les aires protégées en fonction de leurs modalités de gestion. Cette classification sert de nombreux objectifs, parmi lesquels :

- faciliter la planification des aires protégées,
- encourager les gouvernements à développer un éventail d'objectifs de gestion adaptés aux conditions nationales et locales,
- faciliter les comparaisons entre pays,
- réglementer les activités en fonction des objectifs de gestion de l'aire protégée.

Six catégories d'aires protégées ont été définies en 1994. Elles correspondent à une gradation des interventions humaines dans les milieux naturels, depuis l'exclusion de toute activité jusqu'à des stratégies de gestion durable de la biodiversité.

Les catégories I à III visent en premier lieu à protéger l'intégrité écologique des écosystèmes et des processus naturels. Les sites relevant des catégories II et III ont en plus une vocation récréative et éducative.

La catégorie IV s'applique à des sites dans lesquels des interventions de gestion régulières sont nécessaires pour conserver et, le cas échéant, restaurer des espèces ou des habitats.

Les dispositifs relevant de la catégorie V protègent des paysages culturels habités, comprenant par exemple des exploitations agricoles ou d'autres formes d'utilisation des sols.

La catégorie VI s'applique aux aires d'utilisation durable des ressources naturelles, essentiellement au profit des populations locales.

L'assignation d'une catégorie à un statut de protection est fonction des modalités de gestion et de la réglementation. Elle est appréciée à un double niveau :

- au regard des dispositions législatives et réglementaires établies au niveau national pour le statut considéré,
- au regard de la réglementation et de la gestion fixées par l'acte de création de l'espace protégé considéré.

Cette analyse peut aboutir à classer des espaces protégés portant la même dénomination dans des catégories différentes selon la gestion mise en place, la superficie et les éléments constitutifs du site. De même, les différentes zones d'un même statut (par exemple au sein d'un parc national) peuvent motiver des classements différents.

Catégories UICN	Objectifs de gestion	Espaces protégés français (principales correspondances)
Catégorie Ia Réserve naturelle intégrale	Recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve intégrale (parc national) • Réserve naturelle nationale
Catégorie Ib Zone de nature sauvage	Protection de ressources sauvages	
Catégorie II Parc national	Protection d'écosystèmes et récréation	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national (zone cœur)
Catégorie III Monument ou élément naturel	Préservation d'éléments naturels spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve naturelle géologique • Site classé – Site inscrit
Catégorie IV Aire de gestion des habitats ou des espèces	Conservation avec intervention au niveau de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve naturelle nationale • Réserve naturelle régionale • Réserve naturelle de Corse • Réserve biologique intégrale • Réserve biologique dirigée • Réserve nationale de chasse et de faune sauvage • Site du Conservatoire du littoral • Arrêté de protection de biotope
Catégorie V Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation de paysages terrestres ou marins et récréation	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel régional • Parc national (zone d'adhésion) • Parc naturel marin (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place) • Site des Conservatoires d'espaces naturels • Espace naturel sensible
Catégorie VI Aire protégée pour l'utilisation durable des ressources naturelles	Utilisation durable d'écosystèmes naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel marin (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place) • Site des Conservatoires d'espaces naturels

Les espaces naturels protégés français en chiffres

Répartition par espace géographique au 1^{er} janvier 2010

Métropole

	Nombre	Superficie terrestre ¹	Superficie marine ¹	Proportion du territoire
APB	681	143015,91	44,39	0,26
CdL	500	96585,32	8086,22	0,18
PNR	44	7268242,37	0	13,25
RBD	166	23894,78	0	0,04
RBI	54	15400,4	0	0,03
RNN et RNC	152	151778,49	102664,45	0,28
PNM	1	0	342836,39	0
PN zone cœur	6	353693,42	1299,04	0,64
PN aire d'adhésion	5	955319,78	0	1,74
RAMSAR	29	695353,22	68244,57	1,27
Réserve de biosphère	9	1069335,71	53491,06	1,95
RNCFS	9	36549	0	0,06
TOTAL	1656	10809168,4	576666,12	

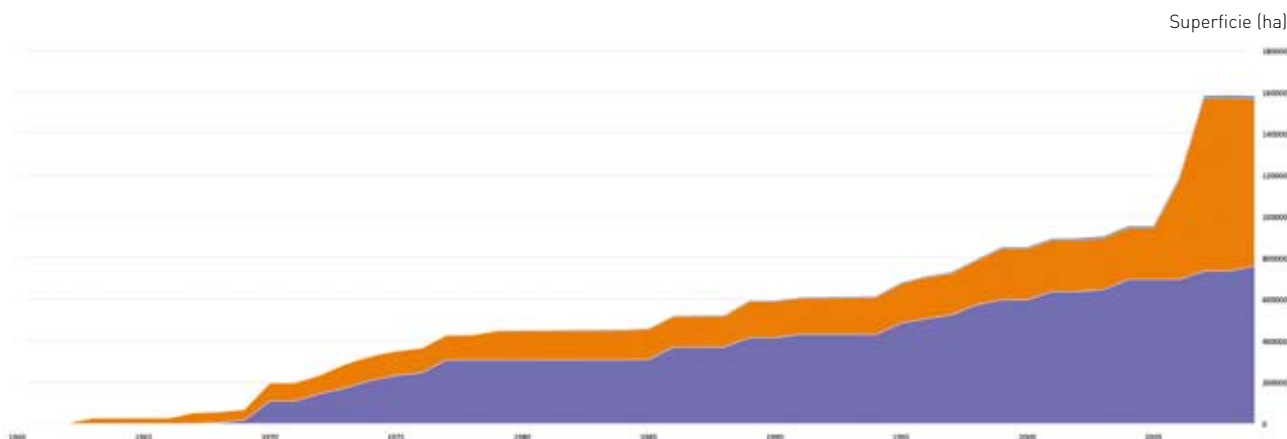
APB : arrêté de protection de biotope | CdL : espace du Conservatoire du littoral | PNR : parc naturel régional | RBD : réserve biologique dirigée | RBI : réserve biologique intégrale | RNN : réserve naturelle nationale | RNC : réserve naturelle de Corse | PNM : parc naturel marin | PN : parc national | Ramsar : site Ramsar (zone humide d'importance internationale) | RNCFS : réserve nationale de chasse et de faune sauvage

	Nombre	Superficie terrestre ¹	Superficie marine ¹	Proportion du territoire
APB	34	32659,44	0	0,33
CdL	71	20122,3	404,69	0,21
PNR	2	286017,41	0	2,93
RBD	2	5651,69	0	0,06
RBI	8	121780,14	0	1,25
RNN et RNC	15	1056794,86	1621029,8	10,83
PNM	0	0	0	0
PN zone coeur	3	2147750,69	3319,93	22,02
PN aire d'adhésion	3	1544180,49	129331,09	15,83
RAMSAR	5	954849,55	1689450,29	9,79
Réserve de biosphère	1	114245,57	132795,92	1,17
RNCFS	0	0	0	0
TOTAL	144	6284052,14	3576331,72	

	Nombre	Superficie terrestre ¹	Superficie marine ¹	Proportion du territoire
APB	715	175675,35	44,39	0,27
CdL	571	116707,62	8490,91	0,18
PNR	46	7554259,78	0	11,69
RBD	168	29546,47	0	0,05
RBI	62	137180,54	0	0,21
RNN et RNC	167	1208573,35	1723694,25	1,87
PNM	1	0	342836,39	0
PN zone coeur	9	2501444,11	4618,97	3,87
PN aire d'adhésion	8	2499500,27	129331,09	3,87
RAMSAR	34	1650202,77	1757694,86	2,55
Réserve de biosphère	10	1183581,28	186286,98	1,83
RNCFS	9	36549	0	0,06
TOTAL	1800	17093220,54	4152997,84	

1 | Les superficies sont exprimées en hectares
 Source : Service du Patrimoine Naturel (MNHN)

Evolution de la superficie d'espaces protégés en France depuis 1960 par type de protection



- Protection conventionnelle (PNR, PNM)
- Protection réglementaire (APB, RBD, RBI, RNN, RNC, PN, RNCFS)
- Maîtrise foncière (CdL)

Tableau comparatif des espaces naturels protégés en

Dénomination	Acte juridique de création	Gestion	
		Objectifs de gestion	Type de protection
Parc National	<ul style="list-style-type: none"> • Décret en Conseil d'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver des dégradations et des atteintes susceptibles d'altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution du milieu naturel • Définir un projet de territoire qui traduit la solidarité écologique entre le cœur du parc et ses espaces environnants 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire • Conventienne (charte)
Parc Naturel Marin	<ul style="list-style-type: none"> • Décret simple 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin, dans une optique de gestion intégrée des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Conventienne (plan de gestion)
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition par voie amiable, préemption, expropriation (exceptionnellement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une politique foncière, en partenariat avec les collectivités territoriales, de sauvegarde de l'espace littoral et de maintien des sites naturels et de l'équilibre écologique, par l'acquisition de sites fragiles et menacés, en vue de leur protection définitive 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise foncière
Parc naturel Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Décret simple pris sur rapport du Ministre de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger un patrimoine naturel et culturel riche et menacé, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages • Contribuer à l'aménagement du territoire • Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie • Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public • Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines précités et contribuer à des programmes de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Conventienne (charte pour 12 ans renouvelable)
Réserve naturelle Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Décret simple ou en Conseil d'Etat (en cas d'opposition des propriétaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver des espèces animales ou végétales et des habitats en voie de disparition • Reconstituer des populations animales ou végétales ou leurs habitats • Préserver des biotopes et des formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire • Conventienne (plan de gestion)
Réserve naturelle régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération du Conseil Régional ou décret en Conseil d'Etat (en cas d'opposition des propriétaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la protection des ZNIEFF • Préserver des habitats d'intérêt communautaire • Contribuer à des plans et programmes d'actions nationaux (plan d'action des zones humides) • Contribuer aux engagements internationaux (directives européennes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire • Conventienne (plan de gestion)
Réserve naturelle de Corse	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération de l'Assemblée de Corse ou décret en Conseil d'Etat (en cas d'opposition des propriétaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la protection des ZNIEFF • Préserver des habitats d'intérêt communautaire • Contribuer à des plans et programmes d'actions nationaux (plan d'action des zones humides) • Contribuer aux engagements internationaux (directives européennes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire • Conventienne (plan de gestion)
Réserve Nationale de chasse et de faune sauvage	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté préfectoral et arrêté ministériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux • Assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées • Favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats • Contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire
Arrêté de protection de biotope	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté préfectoral • Arrêté du Ministre des pêches maritimes (DPM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire
Conservatoire des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de cession de propriété 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver des espèces, des milieux, des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise foncière • Conventienne


1 | Composé notamment de représentants de l'Etat et des collectivités locales

						Gouvernance		
Catégories UICN [*]						Initiateur	Gestionnaire(s)	Financement principal
I	II	III	IV	V	VI			
✓	✓			✓		Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement public du parc • Directeur • Administrateurs ¹ 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (MEEDDM) • Collectivités publiques
				✓	✓	Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Agence des Aires Marines Protégées • Conseil de gestion ² 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat
			✓	✓		Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire du littoral • Collectivités (Rivages de France) • Fondations • Associations • Etablissements publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Collectivités locales • Mécénat d'entreprises • Union Européenne • Dons et legs
				✓		Etat sur proposition du Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Mixte (communes, Conseils Régionaux, Conseils Généraux, voire chambres consulaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Conseils régionaux • Conseils généraux • Communes • Union Européenne
✓		✓	✓			Etat (l'initiative peut émaner d'une association)	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissements publics • Groupements d'intérêt public • Associations • Propriétaires de terrains classés 	
		✓	✓			Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissements publics • Groupements d'intérêt public • Associations • Propriétaires de terrains classés 	<ul style="list-style-type: none"> • Divers mais essentiellement Conseils Régionaux
			✓			Assemblée de Corse	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissements publics • Groupements d'intérêt public • Associations • Propriétaires de terrains classés 	<ul style="list-style-type: none"> • Divers mais essentiellement Assemblée de Corse
			✓			Etat (Préfet)	<ul style="list-style-type: none"> • ONCFS ou autre établissement public (ONF), PNR, Conseil général 	
			✓			Etat (Préfet)	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
✓		✓	✓	✓	✓	Association	<ul style="list-style-type: none"> • CEN (associations) 	<ul style="list-style-type: none"> • Divers surtout Conseils Régionaux et Généraux

² | Composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, du ou des parcs naturels régionaux intéressés, d'organisations représentatives professionnelles, d'organisations d'usagers, d'associations de protection de l'environnement et de personnalités qualifiées

Tableau comparatif des espaces naturels protégés en

Dénomination	Acte juridique de création	Gestion	
		Objectifs de gestion	Type de protection
Réserve biologique intégrale	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté interministériel (agriculture et environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Laisser libre cours à la dynamique spontanée des habitats, aux fins d'étude et de connaissance des processus impliqués, ainsi que de conservation ou développement de la biodiversité associée • Permettre une meilleure connaissance du milieu naturel, en servant de sites privilégiés d'étude pour les scientifiques • Réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire
Réserve biologique Dirigée	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté interministériel (agriculture et environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et assurer la gestion conservatoire d'habitats naturels particulièrement intéressants ou rares, d'espèces rares ou menacées de la faune et de la flore, voire d'autres ressources du milieu naturel • Permettre une meilleure connaissance du milieu naturel, en servant de sites privilégiés d'étude pour les scientifiques. • Réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire
Site Inscrit et Site Classé	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté ministériel ou décret en Conseil d'Etat en cas de désaccord 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver ou préserver des espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire
Opération grand Site	<ul style="list-style-type: none"> • Accord de principe délivré par le Ministre de l'écologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et assurer de manière durable les équilibres physiques et la qualité paysagère du site • Déterminer une politique d'entretien et de gestion pérenne reposant sur une structure responsable des actions de remise en valeur du site puis de sa gestion • Veiller à ce que les mesures adoptées bénéficient au développement local des communes supports de ces opérations • Renforcer les synergies entre la préservation du paysage et celle de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conventionnel (plan de gestion, label)
Espace naturel Sensible	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération du Conseil Général 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues • Sauvegarder des habitats naturels • Créer des itinéraires de promenade et de randonnée 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise foncière
Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté ministériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 • Éviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative les espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire (acte de création) • Conventionnelle (document d'objectifs, adhésion contractuelle)
Réserve de Biosphère	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du conseil international de coordination du programme MAB 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ; • Encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturels et écologiques • Fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suit le statut de protection du territoire auquel il est associé
Site du Patrimoine Mondial	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du comité international du patrimoine mondial 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître et protéger les sites reconnus pour leur valeur universelle exceptionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire • Conventionnelle (plans de gestion)
Site RAMSAR	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de ratification de la convention Ramsar 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conservation des zones humides d'importance internationale, de leurs ressources en eau, de leur flore et de leur faune, en conjuguant des politiques nationales à long terme à une action internationale coordonnée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conventionnel (plan de gestion)

						Gouvernance		
Catégories UICN 						Initiateur	Gestionnaire(s)	Financement principal
I	II	III	IV	V	VI			
			✓			Etat	<ul style="list-style-type: none"> • ONF 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • ONF • Collectivités territoriales
			✓			Etat	<ul style="list-style-type: none"> • ONF 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • ONF • Collectivités territoriales
		✓				Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
		✓				Collectivité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités ou groupements de collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Collectivités territoriales • Union Européenne
				✓		Conseil Général	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général ou personne publique ou privée qualifiée 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe départementale des espaces naturels sensibles
			✓	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Commission Européenne • Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales • Organismes • Gestionnaires d'espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Européenne • Etat • Collectivités territoriales
						UNESCO (Man and biosphère)	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs nationaux • Parcs naturels régionaux • Association • Syndicat mixte 	<ul style="list-style-type: none"> • Divers, du Conseil Régional à la Commission Européenne
						Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat
						Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat

Postface

Cet ouvrage vous a présenté l'éventail des outils dédiés à la conservation des espaces naturels en France métropolitaine et d'outre-mer, qu'ils soient réglementaires, contractuels ou fonciers. Cette diversité est un atout et une richesse : ils offrent la possibilité de s'adapter aux différentes situations rencontrées et aux différents objectifs de protection recherchés. La création de nouveaux espaces protégés doit être poursuivie, en utilisant mieux leur complémentarité, afin de bâtir un réseau représentatif et efficace pour la conservation de la biodiversité.

Les succès rencontrés par les espaces protégés sont nombreux mais il reste encore plusieurs défis à relever :

- le travail de préservation de la biodiversité « remarquable » est loin d'être achevé notamment pour les 15% de notre territoire métropolitain identifiés comme secteurs à enjeux forts (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique – ZNIEFF - de type 1) et pour l'outre-mer (collectivités du Pacifique en particulier) ;
- la mise en réseau de ces espaces à toutes les échelles (locale, nationale, européenne et mondiale) et leur connectivité dans le paysage deviennent des nécessités que la mise en œuvre des trames vertes et bleues va contribuer à traduire dans les faits ;
- la protection du domaine maritime français, le deuxième au monde en superficie, nécessite une attention prioritaire afin de combler le retard de création en aires marines protégées de notre grand pays maritime (engagements du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la Mer) ;
- le réseau des arrêtés de protection de biotope contribue fortement au système des espaces protégés et sa densification mérite d'être poursuivie notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de création d'aires protégées issue du Grenelle de l'environnement ;
- les espaces naturels sensibles constituent un complément essentiel aux protections réglementaires et cette politique mériterait d'être davantage valorisée ;
- la reconnaissance internationale des espaces naturels français doit être renforcée, à travers la désignation de sites naturels dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO et de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, ou du réseau des réserves de Biosphère.

Parmi les objectifs qui pourraient être assignés à ces espaces, figurent ceux de la connaissance et de l'évaluation. Connaissance, car beaucoup de réseaux sont encore difficilement en mesure de formaliser et de centraliser les données naturalistes qui les concernent. L'Inventaire National du Patrimoine Naturel, dont la vocation est d'être un outil fédératif au service de l'ensemble de la communauté « naturaliste » peut être un des outils susceptibles de synthétiser cette connaissance et de la rendre accessible dans le cadre du futur Observatoire National de la Biodiversité et du Système d'Information sur la Nature et les Paysages. Evaluation, car il est important que les espaces protégés puissent connaître et faire connaître l'efficacité de leur gestion, et ainsi démontrer la contribution essentielle qu'ils apportent à la préservation de la biodiversité.

Jean-Philippe Siblet

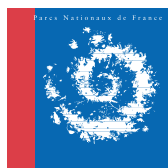
Directeur du Service du Patrimoine Naturel
Muséum National d'Histoire Naturelle

Sébastien Moncorps

Directeur
Comité français de l'UICN



Cet ouvrage a été réalisé avec la collaboration de :



Atelier technique des
ESPACES NATURELS
Le réseau des professionnels de la nature



Crédits Photographiques première de couverture :

Ilot Kié, Réserve Naturelle Intégrale Merlet | © Martial DOSDANE
Paysage du Jura | © Florian KIRCHNER

Crédit Photographique quatrième de couverture :

Paysage Crozet | © Alex FALGUIER



Comité français de l'UICN
26, rue Geoffroy Saint-Hilaire
75005 Paris - France
Téléphone : +33 (0) 1 47 07 78 58
Télécopie : +33 (0) 1 47 07 71 78
www.uicn.fr